



Contacts

- Services techniques de la commune de Masevaux : 03 89 38 85 44
- SICTOM : Angélique Simart, chargée de mission Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
03 84 54 33 14, asimart.sictom@orange.fr



Contexte

La crèche de Masevaux, gérée par l'association Créaliance, a contacté le SICTOM en janvier 2014, par le biais du service des espaces verts de la ville, pour mettre en place le compostage au sein de l'établissement. Après une phase de formation et de mise en place du compostage, le site fonctionne désormais en autonomie, la crèche et le service des espaces verts de la commune s'étant bien appropriés le projet. La commune fournit gratuitement le broyat et le compost est utilisé sur place pour des plantations.



Objectifs

- ⇒ Diminuer le volume des déchets dans le bac à ordures ménagères
- ⇒ Sensibiliser les enfants et le personnel de la crèche au compostage
- ⇒ Inclure ce projet dans le programme développement durable de la crèche



Résultats

Résultats quantitatifs

- ⇒ 3 composteurs de 300 L installés
- ⇒ Environ 1 tonne de déchets compostés par an

Résultats qualitatifs

- ⇒ Formation du personnel de la crèche au compostage
- ⇒ Formation de deux employés des espaces verts de la commune qui se sont occupés de la préparation du terrain et sont chargés du suivi du site
- ⇒ Sensibilisation des enfants au compostage par le personnel de la crèche



Mise en place de l'action

Planning/déroulement

- ⇒ Janvier 2014 : réunion de mise en place du projet
- ⇒ Mars 2014 : pesées des déchets compostables
- ⇒ Juin 2014 : installation des composteurs et formation des employés communaux
- ⇒ Avril 2015 : réunion de suivi avec l'ensemble des acteurs
- ⇒ Mai 2015 : animation autour de la récolte du compost et utilisation pour des plantations

Moyens humains

- ⇒ Le personnel de la crèche
- ⇒ 2 employés communaux
- ⇒ La chargée de mission PLP et l'ambassadrice du tri du SICTOM
- ⇒ L'animatrice du Potager des jeunes pousses

Moyens techniques

- ⇒ 3 composteurs et du broyat
- ⇒ Bassines de tri
- ⇒ Carrés de jardin fabriqués par les employés communaux

Moyens financiers

- ⇒ Composteurs : 142 € (SICTOM)
- ⇒ Mise en place et animation par le Potager des Jeunes Pousses : 400 € (SICTOM)

Partenaires mobilisés

- ⇒ Mairie de Masevaux
- ⇒ SICTOM
- ⇒ Potager des jeunes pousses

Points de vigilance

Respect de la réglementation en vigueur concernant le compostage.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/12/cir_36288.pdf

Reproductibilité

Action reproductible dans n'importe quelle crèche disposant d'un minimum de terrain.